

Comité de concertation : port du masque obligatoire, Covid Safe Ticket et télétravail pour lutter contre la vague automnale

26 octobre 2021

Le Comité de concertation a discuté ce jour de la situation épidémiologique. L'extension de l'obligation du port du masque, le Covid Safe Ticket et le télétravail doivent enrayer la circulation accrue du virus.

La circulation du virus s'est fortement intensifiée ces dernières semaines, notamment en raison de l'augmentation du nombre de contacts et des activités à l'intérieur. Le nombre moyen de nouvelles contaminations s'élève à 5 300 par jour, soit une augmentation de plus de 70 % par rapport à la semaine dernière.

Bien que la situation dans les hôpitaux reste gérable avec une moyenne hebdomadaire de 115 admissions, elle a également augmenté au cours de la semaine dernière.

La fermeture de secteurs ou la restriction d'activités ne sont pas nécessaires pour le moment. Cependant, la situation épidémiologique appelle à la prudence et à la vigilance.

Les mesures suivantes entrent en vigueur le vendredi 29 octobre.

Extension de l'obligation du port du masque

L'obligation actuelle du port du masque, par exemple dans les transports publics et dans les métiers de contacts médicaux et non médicaux, est étendue à une obligation générale de port du masque dans les espaces intérieurs suivants :

- magasins et centres commerciaux ;
- établissements de soins ;
- zones accessibles au public dans les entreprises, bâtiments publics, bâtiments judiciaires
- établissements destinés à des activités culturelles, festives, sportives et récréatives, y compris les théâtres, les salles de concert, les cinémas, les musées, les parcs d'attractions et à thème couverts, les centres de fitness couverts et les centres sportifs ;
- bibliothèques, ludothèques et médiathèques ;
- centres de culte

Le port du masque n'est pas obligatoire dans les endroits où le Covid Safe Ticket est utilisé.

Le Covid Safe Ticket

Pour les événements publics, le gouvernement fédéral impose l'utilisation du Covid Safe Ticket pour les événements à partir de 200 personnes à l'intérieur et 400 personnes à l'extérieur. En cas d'utilisation du Covid Safe Ticket, l'obligation du port du masque tombe.

Les entités fédérées s'engagent à rendre obligatoire à partir du 1^{er} novembre l'application du Covid Safe Ticket dans tous les établissements de l'horeca et de fitness de notre pays. Pour le personnel, le port du masque sera obligatoire à partir du 29 octobre.

Télétravail

Le télétravail est fortement recommandé pour tous les membres du personnel des entreprises, des associations et des prestataires de services. Sauf si cela s'avère impossible en raison de la nature des activités de l'entreprise ou de la prestation des services.

L'extension du télétravail doit réduire le nombre de contacts sur le lieu de travail et dans les transports publics.

Politique de testing

Le testing et le tracing des contacts demeurent des lignes de défense cruciales. Dans le même temps, il faut éviter de surcharger les médecins généralistes.

Par conséquent, le Comité a décidé que les centres de test resteraient temporairement ouverts pendant la période hivernale

La capacité du suivi des contacts est également assurée, afin que les personnes dont le test est positif soient contactées le plus rapidement possible. Les autorités régionales prennent toutes les initiatives nécessaires à cette fin.

Troisième dose du vaccin

Le Comité demande aux ministres de la Santé publique d'organiser l'administration d'une dose de rappel pour toute la population, dès que la nécessité de cette troisième dose sera scientifiquement prouvée.

Loi pandémie

Le Comité prend acte de la décision du gouvernement fédéral de déclarer la situation d'urgence épidémique pour une durée maximale de trois mois, et approuve cette décision.

Les entités fédérées peuvent toujours prendre des mesures qui vont au-delà du socle fédéral.